L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h:

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire e à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire Ceçu a

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

d'ISSOIRE le

Nombre de Conseillers en exercice :

11

2 2 JUIL. 2020

Présents: Votants:

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme. Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Désignations des déléqués de la commune auprès des syndicats intercommunaux et autres organismes

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner des délégués de la commune auprès des syndicats intercommunaux et autres organismes, conformément aux statuts et règlements respectifs de ces organismes. Monsieur le Maire procède à un appel de candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide des désignations suivantes :

- SIVOM du Pays de Besse-Cézallier-Sancy : Justine DELFOSSE et Marc-Antoine DE LATTRE, titulaires; Marianne VERNY, suppléant.
- SIVOM de la Vallée Verte et de la Couze Chambon : François GORY, Eric BERTIAUX, Justine DELFOSSE et Marianne VERNY, titulaires.
- SICTOM des Couzes: Laurent DAVID et Claude METENIER, titulaires; Carlos FERREIRA et Marc-Antoine DE LATTRE, suppléants.
- Syndicat Intercommunal d'Energie du Mont-Dore : Jacques GIOGHI, titulaire ; BRASSIER Paul, suppléant
- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne : Jacques GIOGHI, titulaire, Claude METENIER, suppléant.
- EPF- SMAF: François GORY, titulaire; Eric BERTIAUX, suppléant.
- SEMERAP (A.G., comité de contrôle analogue et assemblée spéciale petits porteurs): Eric BERTIAUX
- A.GE.DI: François GORY
- CNAS: Jacques GIOGHI, délégué élus; Sophie MICHAUX, déléguée agents.
- Correspondant défense : Laurent DAVID.

Référent forêt à la CCMS: Marc-Antoine DE LATTRE

Association des Communes Forestières : Marc-Antoine DE LATTRE
Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le. 27.657.12.23 et de la publication, le. 22.1.07/26 Le Maire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

2 2 JUIL. 2020

# **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNE** DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h;
Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents:

11 Votants: 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme. Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

#### Objet: Commissions communales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Il propose une commission travaux (voirie, eau et assainissement, bâtiments), une commission « vie communale » (bulletin, site internet, amélioration du cadre de vie), une commission archivage pour terminer les travaux d'archivage. Il demande également à chacun de s'inscrire dans les commissions de son choix.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer des commissions communales désignées et composées ainsi qu'il suit :

- Commission travaux chargée du suivi des travaux et dossiers concernant les domaines voirie, bâtiments, eau et assainissement : François GORY, Président ; Paul BRASSIER, Eric BERTIAUX, Anthony DABERT, Marc-Antoine DE LATTRE. Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, membres.
- Commission « vie communale » chargée de la communication, de l'amélioration du cadre de vie : Justine DELFOSSE, Présidente ; Eric BERTIAUX, Marianne VERNY, François GORY, Laurent DAVID, membres.
- Commission archivage: François GORY, Laurent DAVID.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

T 2 11" (2)

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le. 22107(275 ct de la publication, le. 27.107126 Le Maire.

Le Maire.

L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h:

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, SOUS-PRÉFECTURE

à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants:

11

11

D'ISSOIRF

2 2 JUIL, 2020

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme. Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Désignations des membres de la commission d'appel d'offres

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres comme suit :

Président : François GORY

Membres titulaires : Paul BRASSIER, Marc-Antoine DE LATTRE, Eric BERTIAUX

Membres suppléants : Laurent DAVID, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le. 12.157.122 et de la publication, le..12.157.1225 Le Maire.

Le Maire,

L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants:

2 2 JUIL, 2020

11

11

D'ISSOIRE

SOUS-PRÉFECTURE

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY. conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Commission communale des Impôts directs (CCID) :

Vu le 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI):

Vu le renouvellement du Conseil Municipal.

Considérant que le Maire est d'office Président de la CCID ;

Considérant que c'est au conseil municipal de proposer une liste de 24 contribuables parmi lesquels seront désignés par le Directeur Départemental des finances publiques 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose les contribuables suivants :

Eric BERTIAUX, Laurent DAVID, Marc-Antoine DE LATTRE, Anthony DABERT, Justine DELFOSSE, Marianne VERNY, Georges ROUX, Daniel MARTIN, Jérôme GUENON, Claire DE AMORIN, Cyril MEALLET, Didier CHRETIEN, Guillaume SIMON, Dominique ROIRON, Julien SOULIER, Philippe LOUDIN, Hervé PHALIP, Jean-Louis FABRE, Gérard CHAMERLIN, Thierry MONTEL, Viviane GUBIANI, Jean-Philippe BEAUVERT, Matthieu MONCOURIER, Paul LEJEUNE.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Certifié exécutoire par le Maire comptetenu de la réception en Sous-préfecture, le 22/12/12/20 et de la publication, le 22/12/12/20 Le Maire.

Le Maire,

François GORY

F.GORY

L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h:

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

11

11

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants:

2 2 JUIL. 2020

D'ISSOIRE

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux. Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet: Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L. 123-6 du code de l'action sociale, le CCAS est géré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire. Ce conseil doit être composé en nombre égal de membres élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle (sans compter le maire membre de droit) et de membres nommés par arrêté municipal. Monsieur le Maire propose de conserve le même nombre de membres que lors du précédent mandat soit 10 membres. Il fait un appel à candidature.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- Fixe à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS soit 5 élus et 5 nommés en plus du Maire membre et Président de droit.

Considérant les candidatures exprimées au sein du conseil municipal, désigne Eric BERTIAUX, Laurent DAVID, Marc-Antoine DE LATTRE, Justine DELFOSSE et Marianne VERNY comme membres élus du CCAS.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le. 221.57.1.220 et de la publication, le.721.07.1240 Le Maire.

Le Maire.

François GORY

L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h:

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

11

Votants:

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux. Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

#### Objet : Réhabilitation de l'assainissement autonome de l'auberge communale

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que le contrôle de l'assainissement autonome établi par la SEMERAP a confirmé les dysfonctionnements constatés depuis plusieurs années. Il rappelle que dans le cadre de la vente de l'auberge communale, la municipalité s'est engagée à réhabiliter à ses frais cet assainissement. Le bureau d'étude SECAE, dans un rapport commandé par la commune, propose 3 solutions de réhabilitation.

Sur la base de cette étude, des devis ont été demandés aux entreprises LEMONNIER TP et CTTP-COLAS faisant apparaître une différence sensible de prix. Monsieur le Maire propose de sélectionner une option parmi les devis de l'entreprise CTTP-COLAS. entreprise la moins-disante :

- Solution 1 : filtre à sable vertical non drainé (fosse septique toutes eaux non conservée) : 26 706.00 € HT
- Solution 2 : filière ECOFLO 20 EH sortie basse : 23 846 € HT
- Solution 3 : filtre à sable vertical drainé (fosse septique existante conservée si conformité vérifiée) : 19 969.00 € HT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Compte-tenu de l'incertitude concernant la conformité de la fosse septique existante, opte pour la solution n° 2 soit la pose d'une filière ECOFLO avec pose d'une fosse de capacité de 10m3 pour un montant de 23 846.00 € HT
- Fixe au 31 octobre la date butoir pour réaliser ces travaux.
- Dit que des crédits seront inscrits dans un programme d'investissement au budget communal 2020.
- Charge le maire des démarches administratives afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Recu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

2 7 1111. 2020



Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le. 221.03.12.2-et de la publication, le. 221.03.12.2-Le Maire,

Le Maire



2 7 JUIL, 2020



# **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNE** DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h:

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

11

Votants:

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux. Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Vente de l'auberge communale : nouvelles précisions

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de reprendre le dossier de vente de la parcelle YD n° 128 d'une surface de 3 580 m² issue de la division de la parcelle YD n° 28, comprenant un immeuble à usage de commerce (auberge communale) et un terrain attenant. Ce dossier a été interrompu par la crise sanitaire et les mesures de confinement décrétées en mars dernier.

Monsieur le Maire rappelle qu'un compromis de vente a été signé et qu'il y a lieu de finaliser cette vente en 2020.

Il indique que les acquéreurs, Olivier et Delphine PIREYRE, ont constitué une société civile immobilière, la SCI ODP dont l'adresse du siège se situe au 4, rue des Bruyères -63610 Besse-et-Saint-Anastaise qui achètera le bâtiment de l'auberge communale. Il conviendra de prendre une nouvelle délibération au vu de ces éléments nouveaux.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée de la nouvelle estimation transmise par le service des Domaines suite à la demande de la mairie. Cette évaluation en date du 02 juin dernier fait état d'une valeur vénale fixée à 220 000 euros HT ce qui conforte le prix fixé par la municipalité le 17 septembre 2019.

Il est également demandé d'inscrire dans les termes de la vente les travaux que la commune s'est engagée à réaliser : soit la réhabilitation du système d'assainissement non collectif pour un montant de 23 846 euros HT ainsi que des travaux pour améliorer l'étanchéité côté pignon ouest pour un montant de 2 080 euros HT. Monsieur le Maire propose de fixer un délai de réalisation de ces travaux.

La réalisation du busage d'une partie du fossé de la route départementale n° 635, demandé par la commune afin de stopper les éventuelles infiltrations d'eau sous ladite route vers la parcelle YD n°128. Les travaux à réaliser par les services du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sont prévus à l'automne et se situent en dehors de l'emprise de la parcelle à vendre.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte de vendre le bâtiment communal à usage commercial et terrain attenant cadastré YD n° 128 à la société civile immobilière ODP dont le siège se situe au 4, rue des Bruyères - 63610 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE pour un montant de

230 000 euros en ce compris le mobilier valorisé à hauteur de 10 300 € (liste en annexe)

- Prend acte de la dernière estimation des Domaines en date du 02 juin 2020 faisant état d'une valeur vénale de 220 000 euros

 Confirme que les travaux suivants : réhabilitation de l'assainissement autonome et travaux d'amélioration de l'étanchéité côté pignon ouest seront financés par la commune et commandés pour le 31 octobre 2020 dernier délai.

Confirme que les travaux de busage d'une partie du fossé de la RD n°635 seront à la charge de la commune et réalisés par les services du Conseil départemental du

Puy-de-Dôme à l'automne 2020.

 Autorise le Maire à signer tout document afférents à cette vente et notamment l'acte de vente.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le LALATIBLE et de la publication, le ... LALATIBLE Le Maire.

F. Gory

Désignation des meubles	Valeu			
TEXTILE				
3 Traversins 160	MEMOIRE			
3 Traversins 90	MEMOIRE			
6 couvertures 180 x 220	MEMOIRE			
2 tringles	MEMOIRE			
6 couvertures 240x260	MEMOIRE			
2 stores pour fenêtre de toit	MEMOIRE			
5 tringles 200	MEMOIRE			
1 tringle 150	MEMOIRE			
MOBILIER CHAMBRES				
2 sommiers 90x190	40,00 EUR			
3 matelas 160x120	60,00 EUR			
1 matelas 90x190	20,00 EUR			
2 matelas 90x190 à glissières	30,00 EUR			
1 cadre à lattes 90x190	MEMOIRE			
3 cadres à lattes 160x200	30,00 EUR			
3 lits 160	80,00 EUR			
1 lit 90	20,00 EUR			
6 chevets	MEMOIRE			
1 console	MEMOIRE			
2 armoires	140,00 EUR			
1 étagère	MEMOIRE			
1 bureau	40,00 EUR			
1 patère 3 crochets	MEMOIRE			
1 bibliothèque	30,00 EUR			
4 chaises	20,00 EUR			
4 miroirs	MEMOIRE			
1 canapé	60,00 EUR			
2 fauteuils	60,00 EUR			
2 tables basses	40,00 EUR			
2 plaques de porte (chambre/cellier)	MEMOIRE			
MOBILIER SALLE				
90 chaises hêtre paille	420,00 EUR			
7 fauteuils campagnard hêtre paille	40,00 EUR			
armoire ardéchoise	120,00 EUR			
annone ardechoise	120.00 EUN 1			
meuble à couvert	90,00 EUR			
meuble à couvert bahut 2 portes chêne massif	90,00 EUR 80,00 EUR			
meuble à couvert bahut 2 portes chêne massif 7 tables 120x80	90,00 EUR 80,00 EUR 260,00 E世R			
meuble à couvert bahut 2 portes chêne massif 7 tables 120x80 tables 80x80	90,00 EUR 80,00 EUR 260,00 E⊎R 70,00 E⊎R			
meuble à couvert bahut 2 portes chêne massif 7 tables 120x80 tables 80x80 table ronde 95	90,00 EUR 80,00 EUR 260,00 EUR 70,00 EUR 20,00 EUR			
meuble à couvert bahut 2 portes chêne massif 7 tables 120x80 tables 80x80 table ronde 95 tables ronde 120	90,00 EUR 80,00 EUR 260,00 EUR 70,00 EUR 20,00 EUR 30,00 EUR			
meuble à couvert bahut 2 portes chêne massif 7 tables 120x80 tables 80x80 table ronde 95 tables ronde 120 ensemble bar	90,00 EUR 80,00 EUR 260,00 EUR 70,00 EUR 20,00 EUR 30,00 EUR 1.900,00 EUR			
meuble à couvert bahut 2 portes chêne massif 7 tables 120x80 tables 80x80 table ronde 95 tables ronde 120 ensemble bar foyer et ses accessoires	90,00 EUR 80,00 EUR 260,00 E⊎R 70,00 EUR 20,00 EUR 30,00 EUR 1.900,00 EUR 1.300,00 EUR			
meuble à couvert bahut 2 portes chêne massif 7 tables 120x80 tables 80x80 table ronde 95 tables ronde 120 ensemble bar	90,00 EUR 80,00 EUR 260,00 EUR 70,00 EUR 20,00 EUR 30,00 EUR 1.900,00 EUR			

Required Source Transporter Tr

1 bac gastro 4 pleins et 4 avec trou	MEMOIRE		
1 plonge	100.00 EUR		
1 table de préparation 1500x700	80.00 EUR		
1 bain-marie électrique	150,00 EUR		
1 desserte réfrigérée	400,00 EUR		
1 presse agrume	20,00 EUR		
1 friteuse 15 litres	100,00 EUR		
1 armoire frigorifique	60,00 EUR		
1 crêpière double	50,00 EUR		
1 lave mains	20,00 EUR		
1 chambre froide	800,00 EUR		
6 bacs en 631	30,00 EUR		
1 table du chef 1800x700	100,00 EUR		
2 étagères murales 1500x300	50,00 EUR		
1 table du chef 1500x700	100,00 EUR		
1 meuble neutre 1800x700	250,00 EUR		
1 étagère sur arceaux	100,00 EUR		
1 four mixte 6 niveaux	800,00 EUR		
1 bloc cuisson 2 bruleurs + 2 plaques	600,00 EUR		
1 table lisse	200,00 EUR		
1 table de préparation	100,00 EUR		
1 rayonnage	60,00 EUR		
1 plonge	200,00 EUR		
1 hotte	550,00 EUR		
1 ventilation	250,00 EUR		
DIVERS			
2 extincteurs 6 litres eau	MEMOIRE		
1 télécopieur	60,00 EUR		
1 extincteur 2kg CO2	MEMOIRE		
Total	10.300.00		
	EUR		

L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

11

Présents :

11

Votants:

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

#### Objet: Suppression d'un poste permanent

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 13/12/2019.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, en raison de :

- La diminution de la charge de travail (notamment pour l'accompagnement du transport scolaire, en raison du passage du temps scolaire de 4.5 jours à 4 jours)
- la demande de l'agent en date du 01/12/2019.

Vu la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe au 01/02/2020 ; Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 02 juin 2020 ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de la suppression d'un emploi d'agent technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 12,93/35<sup>ièmes</sup>.
- le tableau des emplois (en annexe) est ainsi modifié à compter du 13 juillet 2020 :
  - Filière : TECHNIQUE
  - Cadre d'emplois : ADJOINT TECHNIQUE
  - Grade : ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL
  - Ancien effectif: 2
  - Nouvel effectif: 1

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

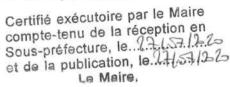
Au registre sont les signatures.

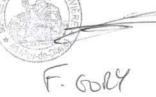
Pour copie conforme.

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

2 7 JUIL. 2020









# COMMUNE DE SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE TABLEAU DES EFFECTIFS

Cadres d'emplois ou emplois Par filière	Catégorie	Effectifs budgétaires	<b>Effectifs</b> pourvus	Effectifs non pourvus	Dont temps non complet
Administratif:					
Adjoint administratif 1 ème classe	၁	1		_	1 (32/35èmes)
Rédacteur	В	1	1		1 (32/35 <sup>èmes</sup> )
Technique					
Adjoint des services techniques principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	-		
Adjoint des services techniques 2 <sup>ème</sup> classe	C	_	_		1 (10,62/35èmes)
		4	3	_	3

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le. 2764.162 et de la publication, le. 2769.122 Le Maire.



François GORY

Le Maire,

Fait le 13 juillet 2020

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le



L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

11

Présents :

11

Votants:

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

#### Objet : Réfection du lavoir du Breuil

Monsieur le Maire indique que suite au désistement de l'entreprise GAY TP de Besse, un devis a été demandé à l'entreprise CHAUVET pour la réfection du lavoir du Breuil.

Le devis d'élève à 4180 € HT soit 5016 € TTC. Monsieur le Maire propose de valider ce devis et de faire procéder aux travaux le plus rapidement possible étant donné l'état de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise CHAUVET pour les travaux de réfection du lavoir du Breuil d'un montant de 4180 € HT sous réserve que les travaux soient réalisés avant la fin de l'année.
- dit que crédits seront inscrits en investissement au budget communal 2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

27 JUIL. 2020

R.F

Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le 12-15-16-20 et de la publication, le 12-15-16-20 Le Maire,



L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h:

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

11

Votants:

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux. Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

#### Objet: Subventions aux associations

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention de 1500 euros a été formulée par l'association Festival Vallée Verte qui malgré la crise sanitaire va organiser des évènements de plein air. Afin d'encourager cette association très active, Monsieur le Maire propose de leur accorder cette subvention qui peut entrer dans l'enveloppe animation de la Communauté de Communes du Massif du Sancy. Il indique également que la Mission Locale d'Issoire demande une subvention de 0.90 € par habitant et précise que la commune n'a jamais accordé de subvention à cet organisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 1500 € à l'association Festival de la Vallée Verte pour l'organisation d'animations sur la commune en août, dans le cadre de l'enveloppe culture/animations dédiée à la commune par la Communauté de communes du Massif du Sancy.
- Décide de ne pas attribuer de subvention à la Mission Locale d'Issoire.
- Décide de fixer ainsi qu'il suit le montant des subventions aux associations traditionnellement soutenues: Club du  $3^{\text{ème}}$  âge « Les Bruyères » : 350  $\in$  ; Société de Chasse : 250 €; Anciens Combattants ; 250 € ; Association pour le Don du Sang : 250 €, Foyer Socio-éducatif du Collège du Pavin : 160 €, Amicale laïque du Chambon (Téléthon) : 100 €, GDON intercommunal de Besse : 50 €. 100 €, GDON interconfinuliai de Desso . 00 €.

  Dit que les crédits seront inscrits au budget communal primitif 2020.

  Certifié exécutoire par le Maire

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le. 27/07/20 et de la publication, le. 2747123 Le Maire,

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

2 7 JUIL. 2020

Le Maire.



L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Demande de subvention par SOS ANIMAUX

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été formulée par l'association SOS Animaux située au Broc pour financer des aménagements supplémentaires. Cette association est un refuge. La commune a également passé une convention avec SOS ANIMAUX pour la compétence fourrière municipale. L'association demande une aide financière à hauteur de 0.25 euros par habitants soit 63.25 euros. Monsieur le Maire propose d'accorder cette subvention étant donné le service rendu par cette association.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal à la majorité :

 Attribue une subvention de 63.25 euros € à SOS ANIMAUX pour financer des aménagements supplémentaires pour le refuge du Broc.

- Dit que les crédits seront inscrits au budget communal primitif 2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le ... (27.62) et de la publication, le ... (27.62)

Le Maire,

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

2 7 IUIL, 2020

GREFES GIBSORE A François GORY

Fort

SOUS-PRÉFECTURE

- 5 ADUT 2020

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 13 juillet à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

11

à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : Votants :

Votants: 11
Pour: 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Demande d'utilisation régulière du Centre d'animation social et culturel

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Madame Albine CARPENTIER, de l'association THERAGAIA, pour le renouvellement de l'utilisation régulière du Centre d'animation social et culturel (CASC) pour les cours de gymnastique douce à partir de septembre 2020. Les cours seraient désormais dispensés les lundi matin de 9 h à 11 h. Madame CARPENTIER demande également à pouvoir réserver le CASC quelques demi-journées sur l'année pour l'organisation de stage de groupes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de mettre à disposition le centre d'animation social et culturel pour l'association THERAGAIA de Madame Albine CARPENTIER les lundis matin de 9h à 11 h et quelques demi-journées sur l'année dès la rentrée 2020.
- Fixe à 200 euros par an la participation de l'association pour les frais d'entretien, chauffage et électricité.
- Dit qu'une convention sera établie entre la commune et l'association.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Servició exécutoire par le Maire en de la réception en efecture, le os los los les publication, le os los les les maires.

Le Maire.



L'an Deux mille vingt :		
Le 13 juillet à 20 h;		
Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dû	ment convoqué s'es	t réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franç	ois GORY Maire	The second secon
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juill	et 2020	SOUS-PRÉFECTURE
Nombre de Conseillers en exercice :	11	
Présents :	11	- 5 AOUT 2020
Votants:	11	2020
Pour:	0	TWICO COTE
Abstention:	0	D'ISSOIRE
Contre:	11	

11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux. Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

### Objet : Demande de réduction ou exonération de loyer de la part de locataires

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Sarl OPDC, gérants de l'auberge communale, a formulé une demande de « geste commercial » au regard du loyer réglé pour le logement communal que ses employés occupent. En raison de la crise sanitaire due au COVID-19, cet appartement n'a pas été occupé par les employés pendant le confinement étant donné l'obligation pour les commerces de fermer. Monsieur le Maire rappelle que ce loyer est de 450 euros par mois. Après débat et discussions, Monsieur le Maire propose de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Compte-tenu des aides accordées aux entreprises durant la crise sanitaire liée au COVID-19:

Considérant que la commune, par souci d'équité, ne peut privilégier un locataire par rapport à un autre :

Considérant la reprise d'activité de la Sarl OPDC ;

Décide de ne pas accorder de réduction ou exonération de loyer à la Sarl OPDC mais reste néanmoins à l'écoute et la disposition de ses locataires si leur situation financière venait à se dégrader.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le. cs. 1.23.12.20 et de la publication, le GSLASI.22

e Maire.